



**Le Centre Carter exhorte la communauté internationale à soutenir les efforts de réexamen des contrats miniers du Gouvernement du Congo**

**Pour Publication Immédiate**

**10 Mars 2008**

**Contact:  
Deborah Hakes, 404-420-5124**

L'étude du Center Carter a confirmé la sévérité et l'étendue des problèmes des contrats miniers. John Reboul, conseiller juridique chez Ropes & Gray, qui a analysé cinq des principaux contrats en détail pour le Centre Carter, les décrit comme « faisant partie des contrats les plus inégaux que je n'aie jamais vu en 30 ans de carrière ». Ce point de vue est soutenu par des analyses tierces, qui mettent également l'accent sur des irrégularités procédurales dans la conclusion des contrats, ainsi que sur la non-exécution des obligations matérielles contractuelles.

Pour une prise en main réussie de ces problèmes, la RDC nécessite le soutien et l'assistance de la communauté internationale. Dans d'autres circonstances, incluant le Liberia et la Zambie pour les cas les plus récents, ce soutien a été possible. Mais en RDC, la communauté internationale, incluant la Banque Mondiale et les pays d'appartenance des intérêts miniers, s'est montrée ostentatoirement hésitante à soutenir cette réexamen des contrats. Les entreprises minières se sont opposées à reconnaître ces problèmes, qui sont pourtant manifestes et indéniables.

C'est en partie dû aux déficiences des procédures gouvernementales qui manquent de transparence et de politique d'ensemble claire et cohérente. Le gouvernement n'a pas encore publié les critères selon lesquels les contrats seraient jugés. Il n'a pas non plus annoncé le processus qui suivra.

Le Centre Carter appelle le gouvernement de la RDC à établir une structure claire et à procéder à l'achèvement du processus de réexamen, ce qui peut signifier le cas échéant renégociation ou résiliation des contrats. Le gouvernement est incité à mettre en œuvre ce processus de manière ouverte et transparente. En particulier, le Centre Carter incite le gouvernement à :

- Identifier les critères qui sont à la base des recommandations pour la renégociation ou la résiliation des contrats,
- Publier le rapport de la commission interministérielle de revisitation des contrats présenté au gouvernement l'année dernière,
- Clarifier l'identité des ministres et individus responsables de la mise en œuvre du processus de réexamen,
- Clarifier les procédures qui seront suivies dans la renégociation ou, le cas échéant, dans la résiliation des contrats,
- Identifier et retenir une équipe technique d'assistance à la mise en œuvre du processus de réexamen, qui inclurait des professionnels dotés d'une expertise avérée liée à l'économie des mines, et au droit international et congolais,
- Suspendre toute nouvelle signature de contrat, sauf s'il peut être prouvé que le *Code minier* est dûment suivi,

- Démontrer que les arrangements gouvernant l'octroi des concessions à la Chine en guise de compensation pour ses prêts, sont conformes au *Code minier*, et publier les accords relatifs conclus jusqu'à aujourd'hui, et
- Impliquer de manière significative la société civile à toutes les étapes du processus.

Le Centre Carte appelle aussi les organisations multilatérales et les gouvernements étrangers à:

- Reconnaître les problèmes des contrats, de leur création, et de leur mise en œuvre, identifiés par le gouvernement de la RDC et les analyses tierces,
- Mettre à disposition du gouvernement de la RDC les ressources pour mettre en place la prochaine étape du processus, incluant la retenue d'une équipe d'experts,
- Encourager le gouvernement de la RDC à mettre en place les prochaines étapes, et
- Encourager les entreprises minières à s'engager de manière significative et transparente dans la proc